



# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf,  
le vingt-neuf avril à vingt heures trente minutes,  
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 24 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

**Présents :**

Mmes Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Béatrice BROSSET, Claude ANDREAU, Aline VIOLANTE, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Sandrine RICHARD, Mireille ROUSSEAU et

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Jean-Louis MAHIEU, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Nicolas TIO, Marc MIOT et M. Thierry POUILLOUX.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Katia BOIS donne pouvoir à Mme Béatrice BROSSET  
Mme Muriel HERSANT FERREY donne pouvoir à M. Thierry POUILLOUX  
M. Johnny GAUTRON donne pouvoir à M. Bruno VINCENT

Absent excusé sans remise de pouvoir :

Mme Lucie MAHUTEAU

Mme Carol PASQUET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour : point n°7 bis : recours au dispositif de service civique. Ce point complémentaire est porté à l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal en date du 18 Mars 2019**

---

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 Mars 2019 tel qu'il est transcrit dans le registre.

## 2. Information sur la délégation de l'article L2122-22 du CGCT

Le conseil municipal est informé des décisions municipales suivantes, intervenues depuis la dernière séance :

N° Décision	Titre	Objet	Observation
001/2019	Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle Mémoire d'Argile – HL BERGEY – temps fort Sud Cher	Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle Mémoire d'Argile – HL BERGEY – temps fort Sud Cher – 06/07/2019 Performance musicale, sculpture et poésie Cie l'Archet d'Argile C/o Joseph K 23, rue de la Morinerie 37700 Saint-Pierre des Corps  <b>1600 € net</b>	
002/2019	Avenants n° 1 travaux école primaire– lots 1,5 et 12	Avenants n° 1 travaux école – lots 1,5 et 12 Lot 1 BSTR : +2 945,00 € HT Lot 5 DUBOIS : + 6 567,14 € HT Lot 15 INEO : + 4 027,85 € HT  Soit TOTAL cumulé : <b>+13 539,99 € HT</b>	D'autres évolutions à prévoir – en attente d'un point du maître d'oeuvre

## URBANISME / SERVICES TECHNIQUES

### 3. Avis su le PLU de Saint-Martin-Le-Beau (compétence CCBVC)

Le conseil municipal est informé que la commune de St Martin le Beau a lancé une révision générale de son POS (plan d'occupation des sols) en PLU (plan local d'urbanisme) par délibération du 22 juin 2015 avec la mise en œuvre d'une ZAP (zone agricole protégée).

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L2121-29,

Vu l'article L 123-9 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCBVC du 28 mars 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU de la commune de St Martin-Le-Beau,

Vu la consultation opérée auprès des personnes publiques associées,

Vu le projet de PLU arrêté de la commune de St Martin-Le-Beau transmis à la commune d'Azay-sur-Cher,

Considérant l'absence de remarques particulières à apporter au projet du PLU transmis à la commune d'Azay-sur-Cher,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

**EMET** un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Saint-Martin-Le-Beau.

## RESSOURCES HUMAINES

### 4. Adoption convention de remboursement frais de formation CACES – mutualisation avec la CCBVC

---

La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher organise une formation CACES et AIPR au profit des agents communaux des services techniques.

Pris en compte les besoins de formation des agents communaux, la Commune d'AZAY-SUR-CHER, s'engage à rembourser la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher sur les bases suivantes

Agent	formation	Tarif (€ TTC)	Date de formation
1 Agent des espaces verts	Nacelle 1b, initiale	477,96 €	Les 3-4-5 juin 2019
TOTAL		477,96 €	

Par la présente, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la commune d'Azay-sur-Cher et la CCBVC de mutualisation de formation des agents techniques présentée supra et s'**ENGAGE** au remboursement des frais afférents ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

### 5. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement d'agents titulaires indisponibles

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

**DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**INDIQUE** qu'une enveloppe de crédits est inscrite au budget, chapitre 012.

### 6. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

---

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**AUTORISE** Monsieur le Maire, pendant la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3- alinéa 2- de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois consécutifs.

**INDIQUE** qu'une enveloppe de crédits est inscrite au budget, chapitre 012.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de ces recrutements.

## **7. Création d'un poste de contractuel aux services techniques - 30h hebdomadaires - accroissement temporaire d'activité**

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un accroissement temporaire d'activité, résultant en partie de l'octroi d'un temps partiel thérapeutique (50%) d'un agent titulaire du service technique, le service ne compte plus que cinq titulaires à temps complet (dont la responsable du Centre Technique), un agent titulaire à temps non complet, un adjoint au responsable en décharge syndicale à 100%.

Le service est donc sous dimensionné pour faire face aux différentes tâches courantes comme aux missions afférentes aux manifestations locales et à la planification des congés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE** d'adopter cette création d'emploi non permanent proposée

**DEFINIT** la rémunération pour les postes d'adjoint technique par référence à l'indice brut 347,

**DECIDE DE POURVOIR** ce poste par un contrat pris en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi susvisée,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat,

**INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

## **7 bis. Autorisation de recours au service civique**

---

Dans le cas de notre collectivité, il s'agirait d'accompagner la mise en place et de fonctionnement d'une filière en circuit court de producteurs auprès de notre restaurant scolaire.

Cette volonté et démarche entre dans la perspective d'utiliser 50% de produits locaux ou bio en restauration scolaire à l'horizon 2022.

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE** la mise en place d'un dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

**INDIQUE** que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

**INANCES**

## **8. Adoption du compte de gestion 2018 - budget principal de la commune**

---

<b>ANNEE 2018</b>	<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2017</b>	<b>Part affectée à l'investissement : exercice 2018</b>	<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>de</b>	<b>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2018</b>

Investissement	47 100,84		- 406 824,97	162,71	-359 561,42
Fonctionnement	1 098 561,42	101 828,56	535 396,69	105,64	1 532 235,19
<b>TOTAL</b>	<b>1 145 662,26</b>	<b>101 828,56</b>	<b>128 571,72</b>	<b>268,35</b>	<b>1 172 673,77</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Béatrice BROSSET, Claude ANDREAU, Aline VIOLANTE, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Sandrine RICHARD, Mireille ROUSSEAU, Mme Katia BOIS (représentée par Mme Béatrice BROSSET),  
 Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Jean-Louis MAHIEU, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Nicolas TIO, Marc MIOT et Johnny GAUTRON (représenté par M. Bruno VINCENT)

Et deux abstentions :

M. Thierry POUILLOUX et Mme Muriel HERSANT FERREY (représentée par M. Thierry POUILLOUX)

**APPROUVE** le compte de gestion du comptable public du budget communal pour l'exercice 2018, tel que présenté supra.

**DONNE quitus à Monsieur le Trésorier** pour sa bonne gestion.

#### **9. Adoption du compte administratif 2018 – budget principal de la commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Béatrice BROSSET, Claude ANDREAU, Aline VIOLANTE, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Sandrine RICHARD, Mireille ROUSSEAU, Mme Katia BOIS (représentée par Mme Béatrice BROSSET),  
 Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Jean-Louis MAHIEU, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Nicolas TIO, Marc MIOT et Johnny GAUTRON (représenté par M. Bruno VINCENT)

Et deux abstentions :

M. Thierry POUILLOUX et Mme Muriel HERSANT FERREY (représentée par M. Thierry POUILLOUX)

**APPROUVE**, hors de la présence du Maire, le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2018, qui donne les résultats suivants :

<b>ANNEE 2018</b>	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses de fonctionnement	3 330 808,98 €	1 845 119,66 €	535 396,69 €
Recettes de fonctionnement	3 330 808,98 €	2 380 516,35 €	
Dépenses d'investissement	2 245 998,48 €	1 075 252,18 €	- 406 824,97 €
Recettes d'investissement	2 245 998,48 €	668 427,21 €	

**Les restes à réaliser 2018 sont les suivants :**

Dépenses d'investissement : 275 725,26 €

Recettes d'investissement : 290 177,40 €

(Solde RAR : 14 452,14 €)

**10. Affectation du résultat 2018 – budget principal de la commune**

---

A la lecture du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 du budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Béatrice BROSSET, Claude ANDREAU, Aline VIOLANTE, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Sandrine RICHARD, Mireille ROUSSEAU, Mme Katia BOIS (représentée par Mme Béatrice BROSSET),  
Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Jean-Louis MAHIEU, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Nicolas TIO, Marc MIOT et Johnny GAUTRON (représenté par M. Bruno VINCENT)

Et deux abstentions :

M. Thierry POUILLOUX et Mme Muriel HERSANT FERREY (représentée par M. Thierry POUILLOUX)

**AFFECTE** les résultats de clôture 2018 du budget communal, selon les dispositions suivantes :

**Section de fonctionnement : excédent de 1 532 235,19 €, divisé comme suit :**

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 345 109,28 € au compte 1068 « dotations, fonds divers et réserves »
- solde de l'excédent au compte 002 de la section de fonctionnement « report en fonctionnement », soit 1 187 125,91 €.

**Section d'investissement : déficit de 359 561,42 €** repris en dépenses d'investissement au compte D001 de la section d'investissement « solde d'exécution négatif de la section d'investissement reporté. »

**11. Adoption du budget supplémentaire 2019**

---

Après avoir constaté la reprise des différents résultats,

Après que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Béatrice BROSSET, Claude ANDREAU, Aline VIOLANTE, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Sandrine RICHARD, Mireille ROUSSEAU, Mme Katia BOIS (représentée par Mme Béatrice BROSSET),  
Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Jean-Louis MAHIEU, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Nicolas TIO, Marc MIOT et Johnny GAUTRON (représenté par M. Bruno VINCENT)

Et deux abstentions :

M. Thierry POUILLOUX et Mme Muriel HERSANT FERREY (représentée par M. Thierry POUILLOUX)

**DECIDE :**

- de retenir et d'adopter le budget supplémentaire 2019 de la commune tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 187 125,91	359 561,42	
Restes à réaliser 2018			275 725,26	290 177,40
Crédits votés BS 2019 <i>Dont R.1068 (affectation)</i>	1 246 413,91	59 288	1 200 314,91	1 545 424,19
<b>Totaux</b>	<b>1 246 413,91</b>	<b>1 246 413,91</b>	<b>1 835 601,59</b>	<b>1 835 601,59</b>

- de signer ce document.

## 12. Attribution des subventions aux associations – exercice 2019

Après en avoir délibéré,

Considérant les crédits ouverts au budget 2019,

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir les associations et le dynamisme de la vie locale,

Considérant le projet de classe découverte de l'école primaire organisé tous les deux ans et la nécessité de couvrir le montant des arrhes sur l'exercice 2019,

Après avoir entendu les propositions du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-et -une voix pour :

Mmes Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Béatrice BROSSET, Claude ANDREAU, Aline VIOLANTE, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Sandrine RICHARD, Mireille ROUSSEAU, Mme Katia BOIS (représentée par Mme Béatrice BROSSET), Mme Muriel HERSANT FERREY (représentée par M. Thierry POUILLOUX),

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Jean-Louis MAHIEU, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Nicolas TIO, Marc MIOT, Johnny GAUTRON (représenté par M. Bruno VINCENT) et M. Thierry POUILLOUX

Et une abstention : M. Claude ABLITZER,

- **FIXE** ainsi qu'il suit les subventions allouées au titre de l'année 2019 :

### Associations d'Azay-sur-Cher

	<b>Pour mémoire rappel attributions 2018</b>				<b>ATTRIBUTIONS 2019</b>
	<i>Subv annuelle</i>	<i>Bonus sport</i>	<i>Bonus APE</i>	<i>Bonus vie locale</i>	Subv annuelle
<b>Subventions Générales</b>	<b>2018</b>				<b>2019</b>
Le Souvenir Français	60 €				60 €
S.P.A. Filiale de Touraine					
<b>Amicale des Sapeurs Pompiers</b>	1 000 €				1 000 €

Prévention Routière	80 €				80 €
Œuvres Laïques F.O.L.	80 €				80 €
<b>Sous-total</b>	<b>1 220 €</b>		<b>0 €</b>		<b>1 220 €</b>

	<i>Pour mémoire rappel attributions 2018</i>				<b>ATTRIBUTIONS 2019</b>
	<i>Subv annuelle</i>	<i>Bonus sport</i>	<i>Bonus APE</i>	<i>Bonus vie locale</i>	<i>Subv annuelle</i>
<b>Subventions Diverses / Loisirs</b>	<b>2018</b>				<b>2019</b>
<i>A.M.C. (Motos)</i>	300 €				300 €
<i>Comité des Anciens</i>	<i>association dissoute</i>				
<i>U.N.C.</i>	400 €				400 €
<i>C2A</i>	200 €			100 €	200 €
<i>May lie May l'Eau</i>	200 €				200 €
<i>L'Amicale Philatélique</i>	220 €		300 €	100 €	220 €
<i>Temps Libre</i>	250 €				250 €
<i>Azay Rando Loisirs</i>	200 €			100 €	200 €
<i>ABC Créazay</i>					
<i>Association de Gestion du Comité d'Initiatives</i>					
<i>Stampin'Addict</i>				100 €	
<b>Sous-total</b>	<b>1 770 €</b>		<b>300 €</b>	<b>400 €</b>	<b>1 770 €</b>

	<i>Pour mémoire rappel attributions 2018</i>				<b>ATTRIBUTIONS 2019</b>
	<i>Subv annuelle</i>	<i>Bonus sport</i>	<i>Bonus APE</i>	<i>Bonus vie locale</i>	<i>Subv annuelle</i>
<b>Subventions Sportives</b>	<b>2018</b>				<b>2019</b>
<i>A.C.T.C. (Tennis)</i>	600 €	100 €		150 €	600 €
<i>ART &amp; BE-ONE</i>					
<i>A.T.T.A.C. (Tennis de Table)</i>	700 €			150 €	700 €
<i>A.V.H.B. (Hand Azay-Véretz)</i>	500 €	100 €	200 €		500 €
<i>A.Z.A.R.C. (Tir à l'Arc)</i>	600 €		200 €	150 €	600 €
<i>Azay BMX Club</i>	600 €	100 €		100 €	600 €
<i>AZAY DANSES</i>	550 €	50 €		100 €	550 €
<i>L'Azayroise (G.R.S.)</i>	550 €	50 €		150 €	550 €
<i>Cani'toons</i>					
<i>Capoera Ilha</i>				100 €	



CRAC Touraine	400 €			100 €	400 €
FC Val. (Football)	1 600 €				1 600 €
Football Vétérans Azay	220 €				220 €
Gymnastique Féminine	400 €				400 €
KARATE Do Shotokan	600 €	50 €			600 €
Souffle & Harmonie				150 €	
V.A.C. (Volley)	300 €			100 €	300 €
V.E.T.T.A.C. (V.T.T.)	200 €			100 €	200 €
VTT'OONS*	150 €				
<b>*A la demande des VTT'OONS, pas de sollicitation de subvention en 2019</b>					
Sous-total	<b>7 970 €</b>	<b>450 €</b>	<b>400 €</b>	<b>1 350 €</b>	<b>7 820 €</b>

	<b>Pour mémoire rappel attributions 2018</b>				<b>ATTRIBUTIONS 2019</b>
	<i>Subv annuelle</i>	<i>Bonus sport</i>	<i>Bonus APE</i>	<i>Bonus vie locale</i>	Subv annuelle
<b>Subventions Culturelles</b>	<b>2018</b>				<b>2019</b>
L'Harmonie de la Fuye	<i>Facturation des prestations - budget Fêtes &amp; cérémonies</i>				
L'Art Musical	600 €			200 €	600 €
Comité de Jumelage	500 €				500 €
Le Patrimoine Azéen	150 €			100 €	150 €
St Jean du Grais - Carrefour des Cultures	200 €				200 €
Le Théâtre d'Azay	500 €				500 €
Le Théâtre du Passage	150 €				150 €
La Toulaine	200 €			100 €	200 €
Compagnie Tartifume			300 €		
Sous-total	<b>2 300 €</b>		<b>300 €</b>	<b>400 €</b>	<b>2 300 €</b>

	<b>Pour mémoire rappel attributions 2018</b>				<b>ATTRIBUTIONS 2019</b>
	<i>Subv annuelle</i>	<i>Bonus sport</i>	<i>Bonus APE</i>	<i>Bonus vie locale</i>	Subv annuelle
<b>Subventions scolaires et périscolaires</b>	<b>2018</b>				<b>2019</b>
Ecole maternelle O.C.C.E.	300 €				300 €
Ecole élémentaire U.S.E.P.	450 €				450 €

<b>DDEN</b>	<b>50 €</b>			<b>50 €</b>
<b>A.P.E.</b>	<b>250 €</b>		<b>150 €</b>	<b>250 €</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 050 €</b>		<b>150 €</b>	<b>1 050 €</b>

<b>Pour mémoire : subventions complémentaires allouées en 2018</b>			
<b>Association bénéficiaire + objet</b>	<b>montant</b>	<b>observations</b>	<b>date délibération</b>
<i>Ass. Parents d'Elèves – carnaval</i>	<b>500 €</b>	<i>fête calendaire</i>	<b>28/05/2018</b>
<i>May Lie May l'eau - feu de la St Jean</i>	<b>500 €</b>	<i>fête calendaire</i>	<b>28/05/2018</b>
<i>Canitoons - Buvette du 13 Juillet</i>	<b>159 €</b>		<b>10/09/2018</b>
<i>USEP école élémentaire classe de découverte 2019 : acompte</i>	<b>5 000 €</b>		<b>28/05/2018</b>
<i>AFM - Téléthon 2018</i>	<b>300 €</b>		<b>28/05/2018</b>
<i>Les Mariniers du Jean Bricau</i>	<b>1 000</b>		<b>28/05/2018</b>
<b>Sous-total</b>	<b>7 459 €</b>		

<b>SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ALLOUES EN 2019</b>			
<b>Association bénéficiaire + objet</b>	<b>montant</b>	<b>observations</b>	<b>date délibération</b>
<i>Ass. Parents d'Elèves - carnaval</i>	<b>500 €</b>	<i>fête calendaire</i>	
<i>May Lie May l'eau - feu de la St Jean</i>	<b>500 €</b>	<i>fête calendaire</i>	
<i>Buvette du 13 Juillet</i>	en attente		
<i>Fête de la musique déplacée en septembre - L'Art musical</i>	<b>500 €</b>	<i>fête calendaire</i>	
<i>USEP école élémentaire classe de découverte 2019 : solde</i>	<b>5 000 €</b>		
<i>AFM - Téléthon 2019</i>	<b>300 €</b>		
<b>Sous-total</b>	<b>6 800 €</b>		

Sous réserve réalisation de l'action en 2019

	<b>Total 2018</b>
<i>Enveloppe budgétaire</i>	<b>30 000 €</b>
<i>Subventions attribuées</i>	<b>14 310 €</b>
<i>Subventions complémentaires</i>	<b>7 459 €</b>
<i>Bonus assos sportives</i>	<b>450 €</b>
<i>Bonus activités péri-éducatives</i>	<b>1 000 €</b>
<i>Bonus participation vie locale</i>	<b>2 300 €</b>
<i>Total des subventions votées</i>	<b>25 519 €</b>
<i>Subventions non versées</i>	<b>0 €</b>
<i>Solde disponible</i>	<b>4 481 €</b>

<b>TOTAL 2019</b>
<b>30 000 €</b>
<b>14 160 €</b>
<b>6 800 €</b>
en attente instruction
Fin des APE
en attente instruction
<b>20 960 €</b>
<b>9 040 €</b>

### Bonus participation vie locale

VL = Fête de la vie locale / T = Téléthon / MN = Marché de Noël / SP = Salon des Arts / 14.07 = 14 Juillet

**Bonus sport (sauf FCVAL)**

50€ (+ de 50 adhérents) - 100€ (+ de 100 adhérents)

**PRECISE** que ces subventions seront versées aux associations qui en feront la demande en bonne et due forme avec un bilan financier en appui, sachant que l'attribution d'une subvention de fonctionnement n'est pas automatique et doit être justifiée par des coûts structurels importants qui sont analysés en bureau municipal.

**13. Demande de subvention à la CCTEV - spectacle de la saison culturelle 2019**

---

Considérant que dans le cadre du PACT 2019 et en partenariat avec la Touline, la commune programme le 17 mai 2019 la pièce de théâtre l'apprenti (Cie les Méridiens) dans la salle Revaux, laquelle a vocation à accueillir les habitants de la TEV,

Considérant le coût de la prestation totale s'élevant à 3 320 € pour la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-et -une voix pour :

Mmes Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Béatrice BROSSET, Claude ANDREAU, Aline VIOLANTE, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Sandrine RICHARD, Mireille ROUSSEAU, Mme Katia BOIS (représentée par Mme Béatrice BROSSET), Mme Muriel HERSANT FERREY (représentée par M. Thierry POUILLOUX),

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Jean-Louis MAHIEU, Olivier MADELIN, Éric POUGETOUX, Nicolas TIO, Claude ABLITZER, Johnny GAUTRON (représenté par M. Bruno VINCENT) et M. Thierry POUILLOUX

Et une abstention : M. Marc MIOT

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention de 500 € auprès de la CCTEV pour le spectacle l'Apprenti proposé par la Cie Les Méridiens, en partenariat avec la Touline.

**14. Versement solde fonds de concours éclairage public à la CCTEV pour l'opération de réfection des courts de tennis et la rue de la Cocarderie**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,  
Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la CCTEV et la prise de compétence facultative « éclairage public » par l'EPCI,

Conformément aux dispositions retenues pour le financement des travaux d'éclairage public à hauteur de 50% par la CCTEV et 50% par la commune, via le mécanisme de fonds de concours,

Considérant le plan de financement produit par la CCTEV pour les opérations de réfection des courts de tennis et d'éclairage de la rue de la Cocarderie,

Considérant la charge nette supportée par la CCTEV sur lesdites opérations après déduction du FCTVA et des éventuelles subventions,

**les fonds de concours communaux sont établis à hauteur de :**

- **Réfection des terrains de tennis : 7 000, 50 €**, dont acompte de 3 500 € versés en 2016

Solde en paiement pour 2019 : 3 500,50 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** les montants définitifs de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées pour les travaux d'éclairage public menés sur les terrains de tennis et la rue de la Cocarderie ;

**AUTORISE** le paiement desdits fonds de concours à la CCTEV, déduction faite des acomptes déjà versés.

## VIE ASSOCIATIVE

### 15. Adoption version définitive charte de jumelage avec commune de Bedale (Angleterre)

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que par délibération n° 2018-088 du 12 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la signature de la charte de jumelage avec la commune de Bedale en Angleterre.

Considérant que la commune de Bedale a souhaité procéder à de légers ajustements rédactionnels,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** la version définitive de la charte de jumelage avec la commune de Bedale.

### 16. Adoption de la convention recyclivre (désherbage de la bibliothèque municipale)

Les médiathèques sont régulièrement amenées dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ces collections à procéder au tri des documents lui appartenant. Dans ce cadre, la Collectivité a souhaité que les documents désherbés puissent retrouver une seconde vie et profiter à d'autres lecteurs, tout en soutenant financièrement une association locale. C'est pourquoi, il a été décidé de contacter RecycLivre afin que ces livres soient pris en charge.

Une convention doit être établie pour fixer les obligations de chacun.

RecycLivre assurera la collecte gratuitement. Pour chaque livre confié par la Collectivité et vendu par RecycLivre, RecycLivre s'engage à reverser 10% du prix du livre net hors taxes à une association désignée par la Collectivité, à savoir :

L'association Comité d'Initiatives,  
Mairie d'Azay-sur-Cher  
17, Grande Rue  
37 270 Azay-sur-Cher  
représentée par son Président, Janick ALARY

Pris en compte ces éléments d'informations, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'entreprise RecycLivre pour le désherbage de la bibliothèque 2019,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'entreprise Recyclivre pour le désherbage de la bibliothèque 2019,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

## INFORMATIONS GENERALES / QUESTIONS DIVERSES

### 17. Informations générales

---


**Le conseil municipal est informé sur :**

- Retour d'informations sur le déroulement de la ½ journée portes ouvertes du chantier de l'école primaire organisée le 24.04.2019
- Analyse de situation financière par le Trésorier : l'analyse produite par le Trésorier en début d'année 2019 démontre la bonne gestion financière de la commune. Cette analyse est disponible en intégralité sur le site internet de la commune.
- Positionnement pris par la commune pour demander des créneaux pour les CM2 à la piscine de Vouvray
- Rappel des inscriptions des élus pour la tenue des bureaux de vote – élections européennes du dimanche 26 mai 2019

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie l'Assemblée et lève la séance à 22h05.

Azay-sur-Cher, le 6 Mai 2019

Le Maire,



Janick ALARY

